

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD826

présenté par
M. Di Filippo

ARTICLE 11 DECIES B

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Elle favorise ainsi le déploiement des solutions d'énergie renouvelables dans leur diversité, le développement d'une filière industrielle française dans ce domaine et la lutte contre la concurrence déloyale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France n'investit pas assez dans les énergies renouvelables, et ce depuis de nombreuses années. Parmi les énergies renouvelables, le solaire est une des énergies avec le plus de potentiel et la plus forte acceptabilité. Or, le marché des installations solaires et tout particulièrement des panneaux photovoltaïques est largement dominé par la Chine, qui assure 70% de la production mondiale de panneaux solaires, et qui fournit 80% du marché européen. Cela nous rend dépendants de la production asiatique et expose notre autonomie énergétique.

Il y a donc urgence à renforcer notre souveraineté énergétique par la relocalisation industrielle.

Il existe en France une production de silicium, des fabricants de modules photovoltaïques, et des entreprises qui produisent presque intégralement des panneaux solaires ou des panneaux solaires intégralement recyclables. Victimes du dumping social et environnemental de la concurrence chinoise, ces entreprises sont aujourd'hui souvent en difficulté.

Il existe également d'autres solutions innovantes comme les films photovoltaïques dont la France et l'Allemagne sont les leaders mondiaux.

La France dispose de tous les atouts pour développer une filière solaire puissante, lui permettant d'accroître sa souveraineté et sa résilience.

Cet amendement permet de réaffirmer nos objectifs en termes de souveraineté industrielle, de déploiement des énergies renouvelables, et de lutte contre la concurrence déloyale et le dumping social.